



CNSF
Collège National
des Sages-Femmes
de France



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Places vacantes en maïeutique : un manque d'attractivité préoccupant

Paris, le 03/10/2023

À la rentrée **2023**, ce sont encore près de **10% des places** en deuxième année d'études de sage-femme qui sont restées vacantes, malgré des mesures exceptionnelles permettant de les diminuer. Ce constat n'est pas nouveau, avec un taux de **places vacantes à 20% en 2022**. Ainsi, sur les dernières années, c'est au total **plus de 300 étudiant·e·s** qui manquent à l'appel. Cela représente, d'ici 4 ans, le même nombre de sages-femmes en moins sur le terrain. Ces chiffres sont le reflet de la **crise profonde d'attractivité** que traversent la formation et la profession de sage-femme, ainsi que des difficultés majeures concernant **l'orientation dans la filière**.

Les **compétences** et la **pluralité des modes d'exercice** du métier de sage-femme sont encore trop peu connues de la population. Une meilleure **visibilisation de notre profession** doit ainsi être réalisée, et d'autant plus lors des choix d'orientation au collège et lycée.

Au sein de la formation, on constate de réelles problématiques concernant le **bien-être des étudiant·e·s**. De plus, les **conditions difficiles d'études** associées à une **précarité grandissante** montrent l'importance d'engager des travaux concernant le **statut des étudiant·e·s sages-femmes**, actuellement trop peu reconnu.

Le 25 Janvier 2023, la loi Chapelier a été adoptée, ce qui représente une avancée majeure pour les étudiant·e·s, car elle met en place une **6ème année d'études** via un 3ème cycle court ainsi que **l'intégration universitaire** des établissements de formation. Cependant, elle ne suffit pas à elle seule à redonner de l'attractivité à un métier en manque de reconnaissance. En effet, au-delà des **difficultés liées à l'orientation et à la formation**, la crise s'étend de manière plus large dans la profession de sage-femme, et ce au sein des **différents modes d'exercices**. Face à ce manque d'attractivité préoccupant, **l'ANESF, le CNSF, l'ONSSF et la CNEMa s'unissent** pour demander des **mesures plus fortes** pour améliorer **l'attractivité de la profession**.

La réforme entraînée par la loi Chapelier ne pourra être un succès que si elle s'accompagne d'une **véritable reconnaissance statutaire du caractère médical des sages-femmes**, notamment par l'accès à un statut de **Praticien·ne Hospitalier·ère** au sein de l'hôpital public. Pour mettre fin à la pénurie et redonner de l'attractivité aux études, il est urgent que les sages-femmes disposent des **mêmes prérogatives que les autres professions médicales**, qu'il s'agisse de leur **formation initiale** ou de leur **statut professionnel**.

Suzanne Nijdam
Porte-Parole ANESF
porteparole@anesf.com
06 46 68 58 42

Eleonore Bleuzenn-Her
Présidente CNSF
eleonore.bleuzenn-her@cnsf.asso.fr
06 79 54 75 15

Caroline Combot
Présidente ONSSF
caroline.combot@onssf.org
06 82 14 29 14

Fabienne Darcet
Présidente CNEMa
fabienne.darcet@chu-rouen.fr
06 70 01 88 09

 bureau@anesf.com

 www.anesf.com

79 rue Périer
92120 MONTROUGE

ANESF Sage-femme 
ANESF_FR 
ANESF_SageFemme 